MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 978 26 juin 2002

SOMMAIRE

Belgacom Finance S.A., Luxembourg 46921	ProLogis France XIII, S.a r.l., Luxembourg	46931
Belgacom Finance S.A., Luxembourg 46922	ProLogis France XIII, S.à r.l., Luxembourg	46931
Capital Developments S.A., Luxembourg 46898	ProLogis France XIX, S.à r.l., Luxembourg	46925
Capital Developments S.A., Luxembourg 46900	ProLogis France XIX, S.à r.l., Luxembourg	46925
Chester Properties I, S.à r.l., Luxembourg 46909	ProLogis Italy II, S.à r.l., Luxembourg	46922
Colugest S.A.H., Luxembourg 46904	ProLogis Italy II, S.à r.l., Luxembourg	46923
Dresdner Euro Money Management Sicav, Luxem-	ProLogis Italy, S.à r.l., Luxembourg	46906
burg	ProLogis Italy, S.à r.l., Luxembourg	46906
Dresdner Euro Money Management Sicav, Luxem-	ProLogis Poland IV, S.à r.l., Luxembourg	46930
burg	ProLogis Poland IV, S.à r.l., Luxembourg	46930
Editions PHI S.A., Esch-sur-Alzette	ProLogis Poland V, S.à r.l., Luxembourg	46904
Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A., Lu-	ProLogis Poland V, S.à r.l., Luxembourg	46905
xembourg	ProLogis UK LI, S.à r.l., Luxembourg	46916
Européenne de Valorisation d'Investissements S.A.,	ProLogis UK LI, S.à r.l., Luxembourg	46917
Luxembourg 46943	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg	46941
Forefin S.A.H., Strassen 46915	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg	46941
(Les) Gourmandises, S.à r.l., Schifflange 46919	ProLogis UK VIII, S.à r.l., Luxembourg	46939
(Les) Gourmandises, S.à r.l., Schifflange 46920	ProLogis UK VIII, S.à r.l., Luxembourg	46940
Montroc S.A.H., Luxembourg 46901	ProLogis UK XIX, S.à r.l., Luxembourg	46942
Montroc S.A.H., Luxembourg	ProLogis UK XIX, S.à r.l., Luxembourg	46942
Planfin S.A., Luxembourg	ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Luxembourg	46938
Plus Truck Rental S.A., Luxembourg 46932	ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Luxembourg	46938
Plus Truck Rental S.A., Luxembourg 46932	ProLogis UK XXX, S.à r.l., Luxembourg	46937
ProLogis Belgium III, S.à r.l., Luxembourg 46943	ProLogis UK XXX, S.à r.l., Luxembourg	46937
ProLogis Belgium III, S.à r.l., Luxembourg 46944	ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Luxembourg	46933
ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Luxembourg 46907	ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Luxembourg	46933
ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Luxembourg 46907	ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg	46918
ProLogis European Finance V, S.à r.l., Luxem-	ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg	46919
bourg	Rentco S.A., Luxembourg	46920
ProLogis European Finance V, S.à r.l., Luxem-	Rentco S.A., Luxembourg	46921
bourg	Scip-Holding S.A., Luxemburg	46907
ProLogis France V, S.à r.l., Luxembourg 46934	Tit-Holding S.A., Luxemburg	46907
ProLogis France V, S.à r.l., Luxembourg 46934	Trousseau S.A.H., Luxembourg	46898
ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg 46924	Trousseau S.A.H., Luxembourg	46898
ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg 46924	VTT Finance & Participations S.A., Luxembourg.	46901
ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg 46936	VTT Finance & Participations S.A., Luxembourg.	46903
ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg 46936		

TROUSSEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 61.355.

L'assemblée générale statutaire du 6 juin 2000 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, Luxembourg, L-2163, 12-16, avenue Monterey en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour TROUSSEAU S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27570/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

TROUSSEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.355.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 71, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour TROUSSEAU S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(27571/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

CAPITAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) EXCEED INTERNATIONAL CORPORATION, avec siège social à Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, République de Mauritius,
- 2) ALPHASTAR CORPORATION, avec siège social à Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, République de Mauritius,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

en vertu de deux procurations générales sous seing privé données à Port Louis, République de Mauritius, le 27 mars 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL DEVELOPMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.
 - **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

4) EVECED INITERNIATIONIAL CORPORATION

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1)) EXCEED INTERNATIONAL CORPORATION, prequalifiee, trois cent neuf actions	309	
2)) ALPHASTAR CORPORATION, préqualifiée, une action	1	
T	otal: trois cent dix actions	310	

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante (1.450,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) ALPHASTAR CORPORATION, avec siège social à Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, République de Mauritius,
- b) Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président,
 - c) Monsieur David La Mendola, employé, demeurant au 4, rue de Contern, L-5339 Moutfort.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Monsieur Vincent La Mendola, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
 - 6) Le siège de la Société est fixé au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. La Mendola, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 134S, fol. 79, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(27586/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

CAPITAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

Réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2002

Sont présents:

- 1. La société ALPHASTAR CORPORATION, avec le siège social à Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, République de Mauritius, représentée par Monsieur Vincent La Mendola, demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Port Louis, le 27 mars 2002.
 - 2. Monsieur Vincent La Mendola, demeurant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - 3. Monsieur David La Mendola, employé, demeurant à 4, rue de Contern, L-5339 Moutfort, Luxembourg.

En vertu de l'autorisation donnée en date de ce jour par l'Assemblée Générale constitutive de la société, le Conseil d'Administration procède à l'unanimité des voix à la nomination de Monsieur Vincent La Mendola aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature

For and on behalf of ALPHASTAR CORPORATION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 134S, fol. 79, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27587/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

MONTROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.661.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 71, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour MONTROC S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(27572/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

MONTROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.661.

L'assemblée générale statutaire du 19 mai 2000, a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, Luxembourg, L-2163, 12-16, avenue Monterey, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour MONTROC S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27573/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

VTT FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 72.447.

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of VTT FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., R. C. B Number 72.447, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 5, 1999, published in the M6morial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 15 of January 6, 2000.

The meeting begins at two fifteen p.m., Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a formerly par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the formerly entire capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1.- Deletion of the par value of the shares and fixation of the share capital at EUR 30,986.69 divided into 1,250 shares without par value.
- 2.- Increase of the corporate capital by EUR 13.31 to bring it to EUR 31,000. without issue of new shares and payment in cash.
- 3.- Fixation of the par value of the shares at EUR 25.- by corresponding reduction of the number of shares from 1,250 to 1.240.
 - 4.- Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation.
 - 5.- Change of the annual general meeting to June 28 at four p.m.
 - 6.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation.
 - 7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the share capital is henceforth expressed in euro, so that it is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value.

Second resolution

The share capital is increased by thirteen euro thirty-one cent (13.31), so as to bring it from its present amount of thirty thousand nine hundred and eighty-six thousand euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) to thirty-one thousand (31,000.-) euro without issue of new shares.

The amount of thirteen euro thirty-one cent (13.31) has been entirely paid up in cash by the present shareholders in the proportion of their participation in the capital as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at twenty-five (25-.) euro with correlative reduction of the number of the shares from one thousand two hundred and fifty (1,250) to one thousand two hundred and forty (1,240).

The Board of Directors is instructed to distribute the one thousand two hundred and forty (1,240) precited shares in the proportion of the respective participations of the shareholders.

Fourth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions article 3 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euro divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.»

Fifth resolution

The annual general meeting is changed to June 28 at four p.m.

As a consequence the first paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 9.First paragraph. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 28th in the month of June at four p.m.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at two forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VTT FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., R. C. B Numéro 72.447, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 5 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 124 du 14 mars 1997.

La séance est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 30.986,69 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

- 3. Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 1.250 à 1.240.
 - 4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.
 - 5.- Modification de l'assemblée générale annuelle au 28 juin à 16.00 heures.
 - 6.- Modification subséquente du 1er alinéa de l'article 9 des statuts.
 - Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) à trente et un mille (31.000,-) euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros trente et un cents (13,31) a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq (25,-) euros avec diminution correspondante du nombre des actions de mille deux cent cinquante (1.250) à mille deux cent quarante (1.240).

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des mille deux cent quarante (1.240) actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale annuelle est changée au 28 juin à 16.00 heures.

En conséquence le 1er alinéa de l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. Alinéa 1er. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 28 du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quatorze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 134S, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(27593/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

VTT FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 72.447.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 362 du 29 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(27594/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

COLUGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.154.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 71, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour COLUGEST S.A. Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(27577/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

EUROPE TAX-FREE SHOPPING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 66.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 avril 2002

- Le capital social de LUF 4.000.000,- est converti en Euro avec effet au 1er janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 99.157,41 et est représenté par 4.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- Le capital autorisé de la société fixé à LUF 100.000.000,- est de même converti en Euros, pour être établi à EUR 2.478.935,25 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROPE TAX-FREE SHOPPING LUXEMBOURG S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27579/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 67.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 avril 2002

- Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 30.986,69 et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
- Le capital autorisé de la société fixé à LUF 30.000.000,- est de même converti en Euros, pour être établi à EUR 743.680,57 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour PLANFIN S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27581/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Poland V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.113.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

P. Cassells

Gérant

(27605/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Poland V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (share capital: EUR 12,500).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.113.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 having noted that the accumulated losses of the Company are in excess of half of the share capital.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 and resolves, notwithstanding the losses of the Company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of EUR 1,150.-

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher and Peter Ruijgrok, resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher et P. Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er janvier 2000 au 22 juin 2000 et à M. Robert Watson, gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1er janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis, Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Représenté par P. Cassells

. Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27606/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis ITALY, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 60.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27603/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Italy, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (share capital: EUR 18,000.-).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 60.857.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 having noted that the accumulated losses of the Company are in excess of half of the share capital.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 and resolves, notwithstanding the losses of the Company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of EUR 19,729.-

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, James S. Lyon, Edward S. Nekritz and Edward F. Long for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, James S. Lyon, Edward S. Nekritz and Edward F. Long resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, James S. Lyon, Edward S. Nekritz et Edward F. Long, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er janvier 2000 au 22 juin 2000

et à M. Robert Watson, gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1er janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000. le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l. Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27604/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

TIT-HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 19, rue de Kirchberg. H. R. Luxemburg B 43.485.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Aþril 2002

- Das Gesellschaftskpapital von LUF 1.250.000,- ist umgewandelt worden in Euro mit Wirkung auf den 1. Januar 2002. Das neue Gesellschaftskapital ist auf EUR 30.986,69 festgesetzt, eingeteilt in 1.250 Aktien ohne Nennwert. Luxemburg, den 2. April 2002.

Für gleichlautende Abschrift

Für TIT-HOLDING

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 73, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27582/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

SCIP-HOLDING, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 19, rue de Kirchberg. H. R. Luxemburg B 43.481.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Aþril 2002

- Das Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- ist umgewandelt worden in Euro mit Wirkung auf den 1. Januar 2002. Das neue Gesellschaftskapital ist auf EUR 30.986,69 festgesetzt, eingeteilt in 1.250 Aktien ohne Nennwert. Luxemburg, den 2. April 2002.

Für gleichlautende Abschrift

Für SCIP-HOLDING

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 73, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27583/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.269.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 564, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27607/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (share capital: EUR 18,550.-).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 63.269.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002 Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 having noted that the accumulated losses of the Company from the previous years are exceeding the share capital.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder decided to carry forward the profit for the year 2000 amounting to EUR 3,167.- in order to compensate the accumulated losses of the previous years;

Resolves notwithstanding the remaining losses of the company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs James S. Lyons, Edward Nekritz, Edward Long, Jeffrey Schwartz, John Cutts and Dane Brooksher, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager Mr Robert Watson for his term office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs James S. Lyon, Edward Nekritz, Edward Long, Jeffrey Schwartz, John Cutts and Dane Brooksher, resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:

The sole shareholder decides to carry forward the profit for the year 2000 amounting to EUR 3,167.- in order to compensate the accumulated losses of the previous years.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messieurs James S. Lyons, Edward Nekritz, Edward Long, Jeffrey Schwartz, John Cutts et Dane Brooksher, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er janvier 2000 au 22 juin 2000 à M. Robert Watson, gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1er janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:

L'actionnaire unique de la Société décide de reporter les bénéfices de l'année 2000 s'élevant à un montant de EUR 3,167.- afin de compenser les pertes accumulées au cours des années précédentes.

le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27608/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

CHESTER PROPERTIES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth day of March. Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Andrew Smith, real estate and private equity investor, residing in Westport, Connecticut,

here represented by Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Westport, Connecticut, on March 28, 2002.

2) Mrs Norma Smith, interior decorator, residing in 17, Chester Square, London SW1W 9HS,

here represented by Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing in Luxembourg.

by virtue of a power of attorney, given in London, on March 28, 2002.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name CHESTER PROPERTIES I, S.à.r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.**Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers for amounts not exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) and by the joint signature of any two members of the board of managers for amounts in excess of such threshold amount. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

- **Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, is/are entitled to pay interim dividends, provided that interim accounts, drawn up for that purpose, show that actual profits available for distribution are sufficient, giving due regard to any mandatory allocations to reserves.
 - Art. 16. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December.
- **Art. 17.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

- **Art. 19.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Mr Andrew Smith, prenamed	50 shares 50 shares
Total:	100 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2002.

Estimate of costs

All other expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred (1,700.-) euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address in 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Mr Andrew Smith, real estate and private equity investor, residing in Westport, Connecticut.
- 2) The registered office is established in 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg,
- 3) The Shareholders decide that the Company subscribe to all the shares of the Luxembourg private limited company CHESTER PROPERTIES II, S.à r.l., by a contribution in cash, the incorporation meeting of which will be held after the present meeting closes. The shareholders further resolve to grant a power of attorney, with full power of substitution, in this respect to Mr Alexis Kamarowsky, manager, to subscribe and pay-up 125 shares having a nominal value of EUR 100.- set the share capital of CHESTER PROPERTIES II, S.à r.l. at EUR 12,500.- determine the contents of its articles of association, effect the statutory appointments and transfer the subscription monies, plus any sums necessary to cover expenses, in total at least EUR 12,500.- from the bank account of the Company to that opened in the name of CHESTER PROPERTIES II, S.à r.l.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing. Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Andrew Smith, «real estate and private equity investor», demeurant à Westport, Connecticut, ici représenté par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Westport, Connecticut, le 28 mars 2002.
- 2) Madame Norma Smith, «interior decorator», demeurant au 17, Chester Square, Londres SW1W 9HS, ici représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 28 mars 2002.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

- Art. 1er. Il est formé par le présent, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).
- **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de CHESTER PROPERTIES I, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance pour des engagements inférieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-) et par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance pour des engagements au-delà de ce montant. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précédent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- **Art. 15.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance sont autorisés à payer des dividendes intérimaires, à condition que des comptes intérimaires, établis à cet effet, attestent que les bénéfices réels disponibles à la distribution sont suffisants, sous réserve de toutes allocations obligatoires à des réserves.
 - Art. 16. L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:	
Monsieur Andrew Smith, prénommé	50 parts sociales
Madame Norma Smith, prénommée	50 parts sociales
	100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille sept cents (1.700,-) euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux.

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg;
- b) Monsieur Andrew Smith, «real estate and private equity investor», demeurant à Westport, Connecticut.
- 2. Le siège social de la société est établi à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste. Croix.
- 3. Les associés décident que la Société souscrit toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée CHESTER PROPERTIES II, S.à r.l., à constituer à la clôture de la présente assemblée constitutive par un paiement en liquide. A cet effet, les associés donnent pouvoir, avec pouvoir de substitution, à M. Alexis Kamarowsky, gérant, de souscrire aux 125 parts sociales et de les libérer intégralement, d'arrêter le capital social de la société CHESTER PROPERTIES II, S.à r.l. à EUR 12.500, de déterminer le contenu des statuts, de procéder aux nominations statutaires et d'opérer le virement bancaire nécessaire des fonds requis à la constitution, frais éventuels en sus, en tout au moins EUR 12.500, depuis le compte de la Société sur le compte bancaire ouvert au nom de CHESTER PROPERTIES II, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le

Signé: A. Kamarowsky, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 134S, fol. 79, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(27588/230/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis EUROPEAN FINANCE V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 83.917.

In the year two thousand two, on the twenty-fifth of March. Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly represented by its manager ProLogis DI-RECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr David Bannerman, manager, residing in Luxembourg.

Such appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis EUROPEAN FINANCE V, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 83.917), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 18, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 236, dated February 12, 2002, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of four million euros (EUR 4,000,000.-) so as to raise it from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to four million twelve thousand five hundred euros (EUR 4,012,500.-) by the issue of one hundred sixty thousand (160,000) shares, each having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-).

The one hundred sixty thousand (160,000) new shares are subscribed by ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting in its name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND,

here represented by Mr David Bannerman, above mentionned, by virtue of a subscription form, which shall remain here attached.

The shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the sum of four million euros (EUR 4,000,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Pursuant to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«Art. 6. The Company's share capital is fixed at four million twelve thousand five hundred euros (EUR 4,012,500.-), represented by one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Extraordinary General Meeting at forty-three thousand five hundred euros (43,500.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, containing two cancelled blanks.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Mr David Bannerman, gérant, demeurant à Luxembourg.

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis EUROPEAN FINANCE V, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 83.917), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 du 12 février 2002, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) afin de le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre millions douze mille cinq cents euros (4.012.500,- EUR) par l'émission de cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Les cent soixante mille (160.000) actions nouvelles sont souscrites par ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en son nom et pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND

ici représentée par Monsieur David Bannerman, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription, qui restera ciannexée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions douze mille cinq cents euros (4.012.500,- EUR) représenté par cent soixante mille cinq cents (160.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires »

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée Générale Extraordinaire à quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Don acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Bannerman, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 12CS, fol. 55, case 3. - Reçu 40.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

F. Baden.

(27689/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis EUROPEAN FINANCE V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 83.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

F. Baden.

(27690/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

FOREFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 38.735.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quinze mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FOREFIN, ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.735, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 194 du 12 mai 1992. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2001, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Jean Evrard, administrateur de sociétés, demeurant à B-4600 Richelle,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Deprez, retraité, demeurant à Liège.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jours, heure et lieu par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:
 - a) au Mémorial, Recueil C, numéro 320 du 26 février 2002 et numéro 376 du 7 mars 2002
 - b) au Letzeburger Journal, du 26 février 2002 et du 7 mars 2002.
 - II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Approbation des comptes de liquidation et de la répartition du boni de liquidation.
- 3. Décharge complète et définitive au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4. Clôture de la liquidation.
- 5. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- IV.- Que sur les 15.000 actions et sur les 15.000 parts de fondateurs en circulation, 3.759 actions et 14.994 parts de fondateurs sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.
- V.- Que conformément à l'article 30 §2 des statuts de la société, les décisions sont prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée et à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et des détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés, formant un collège unique.
- VI.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2002 à 10 heures 30, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Michel Deprez, retraité, demeurant à Liège, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et la répartition du boni de liquidation, et elle donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Jean Evrard de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme holding FOREFIN a cessé d'exister à partir de ce jour.

- 4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans 12, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen.
- 5) L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Jean Evrard, prénommé, aux fins d'effectuer les opérations de répartition dudit boni de liquidation et de clôture des comptes bancaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Evrard, A. Siebenaler, M. Deprez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1999, vol. 134S, fol. 63, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

F. Baden

(27671/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

In the year two thousand two, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KINGSPARK HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

duly represented by one of its managers Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, 25, boulevard Royal. Such appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis UK LI, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 81.219) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 8th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 901 of October 19th, 2001, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred ninety thousand Pounds (GBP 1,590,000.-) so as to raise it from ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) to one million six hundred thousand Pounds (GBP 1,600,000.-).

Pursuant to such increase, the shareholder decides to redesign the share capital of the Company. For the purpose of such transaction, the existing shares are cancelled and replaced by one thousand six hundred (1,600) new shares with a nominal value of one thousand Pounds (GBP 1,000.-) each.

The increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder KINGSPARK HOLDING S.A. and entirely paid up in cash so that the sum of one million five hundred ninety thousand Pounds (GBP 1,590,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at one million six hundred thousand Pounds (GBP 1,600,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) Shares with a nominal value of one thousand Pounds (GPB 1,000.-) each.»

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at twenty-nine thousand euros (29,000.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KINGSPARK HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

dûment représentée par un de ses administrateurs Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis UK LI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 81.219) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 19 octobre 2001, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 1.590.000,-) pour le porter de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à un million six cent mille Livres Sterling (GBP 1.600.000,-).

En conséquence d'une telle augmentation, l'associée décide de restructurer le capital social de la Société. En vue d'une telle opération, les parts sociales sont annulées et remplacées par mille six cents (1.600) nouvelles parts, d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-).

L'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique KINGSPARK HOLDING S.A., de sorte que la somme de un million cinq cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (GBP 1.590.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent mille Livres Sterling (GBP 1.600.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) chacune.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette augmentation de capital à vingt-neuf mille euros (29.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 12CS, fol. 54, case 9. - Reçu 25.916,87 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

F. Baden.

(27668/200/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 81.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

F. Baden.

(27669/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.138.

In the year two thousand two, on the twenty-fifth of March. Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KINGSPARK HOLDING S.A., a public limited company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

duly represented by one of its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, 25, Boulevard Royal. Such appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis UK XXVII, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 72.138) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 20th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 975 of December 18th, 1999, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Pounds (GBP 300,000.-) so as to raise it from ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) to three hundred ten thousand Pounds (GBP 310,000.-).

Pursuant to such increase, the shareholder decides to redesign the share capital of the Company. For the purpose of such transaction, the existing shares are cancelled and replaced by three hundred ten (310) new shares with a nominal value of one thousand Pounds (GBP 1,000.-) each.

The increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder KINGSPARK HOLDING S.A. and entirely paid up in cash so that the sum of three hundred thousand Pounds (GBP 300,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at three hundred ten thousand Pounds (GBP 310,000.-) represented by three hundred ten (310) Shares with a nominal value of one thousand Pounds (GPB 1,000.-) each.»

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at seven thousand euros (7,000.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KINGSPARK HOLDING S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

dûment représentée par un de ses administrateurs Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis UK XXVII, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 72.138) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 975 du 18 décembre 1999, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent mille Livres Sterling (GBP 300.000,-) pour le porter de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à trois cent dix milles Livres Sterling (GBP 310.000,-).

En conséquence d'une telle augmentation, l'associée décide de restructurer le capital social de la Société. En vue d'une telle opération, les parts sociales sont annulées et remplacées par trois cent dix (310) nouvelles parts, d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-).

L'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique KINGSPARK HOLDING S.A., de sorte que la somme de trois cent mille Livres Sterling (GBP 300.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent dix mille Livres Sterling (GBP 310.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) chacune.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à sept mille euros (7.000,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 12CS, fol. 54, case 10. – Reçu 4.889,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

F. Baden.

(27666/200/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

F. Baden.

(27667/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

LES GOURMANDISES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17/19, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 81.953.

L'an deux mille deux, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Jeanne Krebs, sans profession, demeurant 7, rue du Duché de Lorraine, F-Conde Northen;
- 2) Madame Fabienne Pittau, commerçante pâtissière, demeurant 26, rue Albert Lebrun, F-54560 Audun-le-Roman;
- 3) Monsieur Stéphane Pittau, régisseur de théâtre, demeurant 26, rue Albert Lebrun, F-54560 Audun-le-Roman.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LES GOURMANDISES, avec siège social à L-3850 Schifflange, 17/19, avenue de la Libération, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 81.953, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1057 du 23 novembre 2001, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de complèter l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux, premier alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de thé et de petite restauration. Elle a en outre pour objet la fabrication de pâtisseries, de confiseries et de glaces et leur commercialisation.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: J. Krebs, F. Pittau, S. Pittau, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 12CS, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

F. Baden.

(27679/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

LES GOURMANDISES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17/19, avenue de la Libération. R. C. Luxembourg B 81.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

F. Baden.

(27680/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

RENTCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 64.361.

L'an deux mille deux, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S' est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RENTCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.361, constituée suivant acte notarié du 7 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, numéro 547 du 28 juillet 1978.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Conversion du capital social en euros.
- 2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 3. Augmentation du capital jusqu'à 32.000,- euros, souscription et libération par les actionnaires actuels.
- 4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social en euros. Le capital est ainsi converti de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de mille treize euros et trente et un cents (1.013,31 EUR) pour le porter de son montant converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital ainsi décidée est entièrement souscrite et libérée en espèces par les actionnaires actuels, plus amplement renseignés sur la liste de présence ci-annexée, de sorte que la somme de mille treize euros et trente et un cents (1.013,31 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.000,- euros (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Wirtz, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 134S, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

F. Baden.

(27677/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

RENTCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 64.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

F. Baden.

(27678/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

BELGACOM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 56.822.

L'an deux mille deux, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELGACOM FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.822, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 17 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 janvier 2002, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Wilfried Van Lishout, juriste d'entreprises, demeurant à B-3012 Wilsele, Schoonzichtlaan 36,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Foetz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet de pourvoir à l'assistance financière, ainsi qu'à l'assistance administrative et de marketing y relative, des entités du groupe BELGACOM.

Dans ce cadre, la Société pourra effectuer toutes opérations de crédit, garanties ou non, à ces entités, ainsi que des opérations de leasing, de gestion de liquidités et de factoring. La Société pourra par ailleurs, seule ou avec d'autres, émettre des instruments de paiement, telles des lettres de crédit ainsi que des valeurs mobilières ou d'autres titres négociables. La Société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

Par ailleurs, la Société pourra emprunter de l'argent et donner des garanties pour ses dettes ainsi que pour celles de ses filiales.

En général, la Société peut faire toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes autres opérations qui y sont directement ou indirectement liées.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«Art. 4. La Société a pour objet de pourvoir à l'assistance financière, ainsi qu'à l'assistance administrative et de marketing y relative, des entités du groupe BELGACOM.

Dans ce cadre, la Société pourra effectuer toutes opérations de crédit, garanties ou non, à ces entités, ainsi que des opérations de leasing, de gestion de liquidités et de factoring. La Société pourra par ailleurs, seule ou avec d'autres, émettre des instruments de paiement, telles des lettres de crédit ainsi que des valeurs mobilières ou d'autres titres négociables. La Société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

Par ailleurs, la Société pourra emprunter de l'argent et donner des garanties pour ses dettes ainsi que pour celles de ses filiales.

En général, la Société peut faire toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes autres opérations qui y sont directement ou indirectement liées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Van Lishout, A. Marechal, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 12CS, fol. 47, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 avril 2002. F. Baden.

(27681/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

BELGACOM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 56.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

F. Baden.

(27682/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Italy II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (share capital: EUR 12,500.-).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.352.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002 Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of EUR 1,258.-.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, Edward S. Nekritz and Edward F. Long for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to grant discharge to the resigning manager, Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, Edward S. Nekritz and Edward F. Long, resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager Represented by P. Cassells *Manager*

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, Edward S. Nekritz et Edward F. Long, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson, gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1er janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

Le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27613/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Italy II, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27635/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.896.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27609/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (share capital: EUR 12,500.-)

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.896.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002 Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year in the amount of EUR 7,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to grant discharge to the resigning manager, Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis France Developments Incorporated

Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok, resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to EUR 7,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson, gérant dé-

missionnaire pour la durée de son mandat du 1er janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:

L'Actionnaire unique de la Société décide de reporter les bénéfices de cet exercice social s'élevant à EUR 7.700,- afin de compenser les pertes de l'année précédente.

Le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27610/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27611/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (share capital: EUR 12,500.-)

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.841.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of EUR 1,748.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs John Cutts, Jeffrey Schwartz, Dane Brooksher and Peter Ruijgrok, for their term of office from March 1, 2000 to June 22, 2000 and resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

 $For \ and \ on \ behalf \ of \ ProLogis \ France \ Developments \ Incorporated$

Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs John Cutts, Jeffrey Schwartz, Dane Brooksher and Peter Ruijgrok resigning managers, for their term of office from March 1, 2000 to June 22, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager Represented by P. Cassells *Manager*

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs John Cutts, Jeffrey Schwartz, Dane Brooksher et Peter Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er mars 2000 au 22 juin 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

Le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Cérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27612/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

EDITIONS PHI, Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu

- 1) La société anonyme de droit luxembourgeois POLYPRINT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4002 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, R. C. Luxembourg section B numéro 39.750, ici représentée par Monsieur Alvin Sold, son administrateur-délégué, demeurant à Esch-sur-Alzette et Monsieur Bernard Gueblez, son directeur, demeurant à Luxembourg;
 - 2) Monsieur Francis Van Maele, éditeur, demeurant à Herborn (Luxembourg).

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination.

1.1. Il est créé une société anonyme luxembourgeoise. La société adopte la dénomination EDITIONS PHI.

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur du Grand Duché du Luxembourg.
- 2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet l'Edition au sens général.
- 3.2 Elle peut réaliser son objet soit directement, soit indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération ou transaction à caractère commercial, financier, ou d'investissement, de nature à favoriser ledit objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'Etranger.
- 3.3 La Société peut participer à la création, au financement et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.
- 3.4 La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- 3.5 D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit et entièrement libéré est fixé à trois cent trois mille cinq cent quarante-trois Euro (303.543,- EUR), divisé en cent (100) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

- 6.1. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- 6.2 Le capital autorisé est fixé à quatre cent mille Euro (400.000,- EUR).
- 6.3 Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- 6.4 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mars 2007 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Les actions à souscrire doivent être offertes aux actionnaires. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions émises pour réaliser une augmentation de capital. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.
- 6.5 Toute cession d'actions, à un tiers ou à un actionnaire, y compris celles portant uniquement sur la nue-propriété ou l'usufruit, à titre onéreux ou à titre gratuit, par voie d'apport ou par toute autre voie, doit d'abord être offerte en priorité aux autres actionnaires de la société en proportion de leurs actions.

N'est pas considéré comme une cession, le transfert d'actions à titre onéreux ou gratuit à une société dont le contrôle est assuré pleinement par le cédant.

La transmission d'actions pour cause de mort ou pour cause de liquidation, dissolution et de façon générale pour cause de disparition de l'actionnaire est assimilée à une cession d'actions visée au paragraphe précédent. Le cédant devra notifier son projet à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en y indiquant les noms, prénoms, profession et adresse du cessionnaire proposé et pour les cessionnaires personnes morales, la dénomination sociale, les statuts, l'extrait du registre de commerce, la liste des actionnaires (et en cas d'actionnaires personnes morales, si possible, les noms des bénéficiaires économiques ou de ceux qui ont le contrôle du cessionnaire proposé), le nombre des actions dont la cession est envisagée, le prix offert tel que défini par après et toutes les autres conditions de la cession projetée.

Dans les huit (8) jours de la réception du projet de cession, la société doit en informer chaque actionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dudit projet en indiquant les renseignements donnés par le cédant. Cette notification vaut offre de cession aux prix et conditions mentionnés au profit des autres actionnaires selon les modalités ci-après précisées.

L'actionnaire cessionnaire désirant exercer son droit de préemption doit le notifier à la société dans un délai de trente (30) jours calendrier à compter de la réception de l'avis de la société en indiquant le nombre d'actions pour lequel il compte exercer son droit de préemption. Faute par le cessionnaire de notifier son intention dans le délai précité, il sera réputé avoir définitivement renoncé à ce droit pour la cession en cause sans qu'il en résulte une renonciation pour l'exercice ultérieur du droit de préemption pour toute cession ultérieurement projetée.

En cas d'exercice du droit de préemption pour un nombre d'actions total supérieur à celui proposé à la vente, le Conseil d'Administration procédera à une réduction au prorata de la détention du capital détenu par chaque actionnaire dans la société.

Si un actionnaire a usé de son droit de préemption dans les conditions imparties, cette décision est notifiée par la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au cédant. La lettre de notification doit indiquer les dénomination, forme sociale ou siège du ou des cessionnaires substitués à ceux proposés par le cédant et le nombre d'actions préemptées par chacun d'eux.

A défaut d'exercice de leur droit de préemption par les actionnaires, le cédant retrouvera toute sa liberté pour procéder à la vente au cessionnaire initial et ce dans un délai maximal de trois (trois) mois à compter de l'expiration de la période de préemption. Si, suite à un changement du nombre d'actions concernées, le cessionnaire initial ne souhaite plus acheter les actions restantes n'ayant pas fait l'objet du droit de préemption, le cédant pourra les vendre aux autres actionnaires de la société aux conditions énoncées pour le droit de préemption.

Le prix des actions proposées à la vente sera déterminé selon la formule suivante:

- FP correspond aux fonds propres à la date de cession,
- AP correspond au nombre d'actions mises en vente
- AC correspond au nombre d'actions émises.

S'il y a vente, le paiement s'effectuera dans un délai de trois (3) mois: un tiers du prix sera versé au moment du transfert, ensuite un tiers toutes les six semaines, sans intérêt sur la somme restant due jusqu'à l'expiration du délai.

Le transfert s'effectuera par une inscription sur le registre des actions de la Société et pourra intervenir à l'initiative de la partie la plus diligente quinze jours après qu'il y a eu accord sur le prix ou détermination du prix.

Les actions, objet du transfert, seront gagées en faveur du cédant jusqu'à complet paiement, sauf si le cessionnaire a fourni au cédant une garantie bancaire adéquate.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, actionnaires ou non.
- 7.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 7.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur, pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à l'unanimité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

- 8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 8.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les membres sont présents ou représentés. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.
- 8.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme, télex ou e-mail.
- 8.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

- 10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
- 10.3 La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée conjointement par tous les administrateurs ou par des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Commissaire aux comptes.

- 12.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 12.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- 13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, dans les 4 (quatre mois) suivant la fin de l'année sociale.

Art. 15. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales tel que prévu par la loi.

Art. 16. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale.

- 17.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 17.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 18. Répartition de bénéfices.

- 18.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 18.2. Sous réserve de la disposition précédente, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 18.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, liquidation.

- 19.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 19.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2002. La première assemblée générale ordinaire a lieu en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois POLYPRINT LUXEMBOURG S.A., prédésignée, cinquante et	51
une actions	
2) Monsieur Francis Van Maele, préqualifié, quarante-neuf actions	49
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trois cent trois mille cinq cent quarante-trois Euro (303.543,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à cinq mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2007:
- a) Monsieur Alvin Sold, administrateur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur Alvin Sold, déclare accepter le mandat lui conféré.

b) Monsieur Bernard Gueblez, dirigeant de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Bernard Gueblez, déclare accepter le mandat lui conféré.

c) Monsieur Francis Van Maele, éditeur, demeurant à Herborn.

Monsieur Francis Van Maele, déclare accepter le mandat lui conféré.

- d) Monsieur Lambert Schlechter, professeur, demeurant à Ingeldorf.
- 3.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Alvin Sold, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte

Le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous étant connus par le notaire, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Sold, B. Gueblez, F. Van Maele, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2002, vol. 517, fol. 45, case 1. – Reçu 3.035,43 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2002.

J. Seckler.

(27735/231/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Poland IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.780.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27614/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis POLAND IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée; (share capital: EUR 18,000.-).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.780.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

- Agenda

 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to EUR 2,408.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Jeffrey Schwartz, Peter Ruijgrok, John Cutts and Dane Brooksher, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager, Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, Peter Ruijgrok, John Cutts and Dane Brooksher, resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l., Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, Peter Ruijgrok, John Cutts et Dane Brooksher, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1^{er} janvier 2000 au 22 juin 2000 et à M. Robert Watson, gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

le 14 mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27615/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.108.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 564, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(27616/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.108.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda:

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year in the amount of EUR 4,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to the resigning manager Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to EUR 4,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

March 14, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1^{er} janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:

L'Actionnaire unique de la Société décide de reporter les bénéfices de cet exercice social s'élevant à EUR 4,700.- afin de compenser les pertes de l'année précédente.

Le 14 mars 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27617/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.502.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

Signature.

(27790/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.502.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 11 mars 2002, au siège social que:

- 1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration a été présenté à l'Assemblée.
- 2. Le rapport du Commissaire aux Comptes a été présenté à l'Assemblée.
- 3. Les comptes annuels portant sur l'exercice se terminant le 30 septembre 2000 ont été unanimement approuvés.
- 4. Le compte de résultat pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2000 accuse une perte de LUF 2.651.061,- qui sera à nouveau reportée.
- 5. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée a décidé de continuer l'activité de la société, malgré une perte de plus de trois quart du capital social.
 - 6. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
 - 7. Le Conseil d'administration se compose actuellement de:
 - Madame Britta Hans
 - Monsieur Michele Colaci
 - Madame Anne Smons.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour PLUS TRUCK RENTAL S.A.

B. Hans / A. Smons

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27791/759/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.438.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27618/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000,-

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.438.

Annual General Meeting held in Luxembourg on March 14, 2002 Agenda:

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 having noted that the losses of the Company are in excess of the share capital.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000 and resolves, notwithstanding the losses of the Company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of GBP 412,320.-

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, P. Ruijgrok and Peter Cassells for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of KINGSPARK HOLDING S.A.

Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Peter Cassells resigning managers, for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok et Peter Cassells gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 13 juin 2000 au 22 juin 2000 et au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

Le 14 mars 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27619/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.528.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27620/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 13,000.- EUR

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.528.

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year in the amount of EUR 8,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

2. The profits have been allocated as follows:

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to EUR 8,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

March 14, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 Mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1^{er} janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:

L'Actionnaire unique de la Société décide de reporter les bénéfices de cet exercice social s'élevant à un montant de EUR 8.700,- afin de compenser les pertes de l'année précédente.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27621/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

H. R. Luxemburg B 48.370.

Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Hauptversammlung der Anteilinhaber am 9. April 2002

(....

Die Generalversammlung beschloß einstimmig, für die Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003 zu Mitgliedern des Verwaltungsrates

Herrn Dr. Reinhard Krafft

Herrn Walter H. Draisbach

Herrn Joseph Kusters

Herrn Ernst Krause

Herrn Dieter Berodt

zu wählen und für die gleiche Amtszeit die PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises zum Wirtschaftsprüfer zu bestellen.

.......

Luxemburg, den 9. April 2002.

Für richtigen Auszug

E. Krause / W. H. Draisbach / J. Kusters

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 566, fol. 78, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27794/016/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 48.370.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 566, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG

Signature

(27795/016/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.107.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27622/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis France XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 12,500.- EUR

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.107.

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year in the amount of EUR 4,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to EUR 4,700.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

March 14, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 Mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1^{er} janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:

L'Actionnaire unique de la Société décide de reporter les bénéfices de cet exercice social s'élevant à EUR 4.700,- afin de compenser les pertes de l'année précédente.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27623/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.435.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27624/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 10,000.- GBP

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.435.

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The profits of the financial have been allocated as follows:

- 5% of the net profits in the amount of GBP 428,793.- shall be allocated to the legal reserve and the remaining amount shall be carried forward.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Peter Cassells for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of KINGSPARK HOLDING S.A.

Signature

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey H Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Peter Cassells resigning managers, for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:
 - 5 % of the net profits in the amount of GBP 428,793.- have been allocated to the legal reserve;
 - the remaining amount has been carried forward.

March 14, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 Mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messrs Jeffrey H.Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok et Peter Cassells gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 13 juin 2000 au 22 juin 2000 et au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:
 - 5% des bénéfices nets s'élevant à un montant de GBP 428.793,- ont été alloués à la réserve légale.
 - le montant restant a été reporté.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27625/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.434.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27626/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 10,000 GBP

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.434.

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The profits of the financial year have been allocated as follows:

- 5% of the net profits in the amount of GBP 213,053.- shall be allocated to the legal reserve and the remaining amount shall be carried forward.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers Messrs Jeffrey H. Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Peter Cassells for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of KINGSPARK HOLDING S.A.

Signature.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey H Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok and Peter Cassells, resigning managers, for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:
 - 5 % of the net profits in the amount of GBP 213,053.- have been allocated to the legal reserve;
 - the remaining amount has been carried forward.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 Mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messrs Jeffrey H.Schwartz, K. Dane Brooksher, John Cutts, Peter Ruijgrok et Peter Cassells, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 13 juin 2000 au 22 juin 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:
 - 5% des bénéfices nets s'élevant à un montant de GBP 213.053,- ont été alloués à la réserve légale;
 - le montant restant a été reporté.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells,

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27627/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.810.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

. Gérant

(27632/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

PROLOGIS UK VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.-

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.810.

Annual general meeting held in Luxembourg on March, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to GBP 1,285,083.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager, Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of KINGSPARK HOLDING S.A.

Signature.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 1.4, 2002

It was resolved that:

- 1. Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok, resigning managers, for their term of office from January 1,2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.
 - 2. The profits have been allocated as follows:

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profit for this financial year amounting to GBP 1,285,083.- in order to compensate the losses of the foregoing year.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

- 1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1^{er} janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson, gérant démissionnaire, pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.
 - 2. Les bénéfices ont éte alloués comme suit:

L'Actionnaire unique de la Société décide de reporter les bénéfices de cet exercice social s'élevant à GBP 1.285.084,-afin de compenser les pertes de l'année précédente.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27633/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK VI, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.887.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27628/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 400,000.- GBP

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.887.

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of GBP 115,108.-.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager, Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis European Finance III, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok, resigning managers, for their term of office from January I, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

March 14, 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société Le 14 Mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1er janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson, gérant démissionnaire pour la durée de son mandat du 1er janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27629/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(27630/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis UK XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 360,000.- GBP

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.941.

_

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of GBP 136,270.-

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000, to the resigning manager, Mr Robert Watson for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For an on behalf of ProLogis European Finance III, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l.

. Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

Discharge was granted to Messrs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, and Peter Ruijgrok, resigning managers, for their term of office from January 1, 2000 to June 22, 2000 and to Mr Robert Watson, resigning manager for his term of office from January 1, 2000 to January 14, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société Le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée à Messieurs Jeffrey Schwartz, John Cutts, Dane Brooksher, et Peter Ruijgrok, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 1^{er} janvier 2000 au 22 juin 2000 et à Mr Robert Watson, gérant démissionnaire, pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2000 au 14 janvier 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27631/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

EUROPEENNE DE VALORISATION D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 38.741.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 8 mars 2002, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Mme Tania Fernandes, employée privée, demeurant à L-3768 Tétange, 31, rue de la Fontaine, administrateur.
- M. Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, demeurant à L-1242 Luxembourg, 3, rue des Bleuets, administrateur;
- M. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2633 Senningerberg, 65, route de Trèves, administrateur;

Luxembourg, le 8 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27638/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Belgium III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 12,500.- EUR

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.432.

Annual general meeting held in Luxembourg on March 14, 2002

Agenda

- 1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.
- 3. Allocation of the results.
- 4. Discharge to the managers.
- 5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 2000.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of EUR 2,271.-.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the resigning managers, Messrs Dane Brooksher, John Cutts, Jeffrey Schwartz, Peter Ruijgrok and Peter Cassells, for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis Developments Holding, S.à r.l.

Represented by ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

duly represented by P. Cassells

Manager

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on March 14, 2002

It was resolved that:

Discharge was granted to Messrs Dane Brooksher, John Cutts, Jeffrey Schwartz, Peter Ruijgrok and Peter Cassells, resigning managers, for their term of office from June 13, 2000 to June 22, 2000 and to the sole Manager, i.e. ProLogis Directorship, S.à r.l., for the term of its office from June 22, 2000 to December 31, 2000.

March 14, 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Manager

Represented by P. Cassells

Manager

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 14 mars 2002

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée à Messieurs Dane Brooksher, John Cutts, Jeffrey Schwartz, Peter Ruijgrok et Peter Cassells, gérants démissionnaires, pour la durée de leur mandat du 13 juin 2000 au 22 juin 2000 et au gérant unique, soit ProLogis Directorship, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 juin 2000 au 31 décembre 2000.

Le 14 Mars 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27657/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

ProLogis Belgium III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.432.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

ProLogis Directorship, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

. Gérant

(27658/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange